

Insertion professionnelle des candidats à l'issue des formations DEJEPS

PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION ESCALADE

Le DEJEPS mention « escalade » répond à un déficit d'encadrement tout particulièrement en zone urbaine ou de plaine. La forte insertion professionnelle des titulaires de ce diplôme et des stagiaires en fin de formation le confirme.

A ce jour la fédération a organisé **11 sessions de formation au DEJEPS mention « escalade » en Rhône-Alpes et 9 en Ile-de-France.**

Pour les années 2022 et 2023, 16 stagiaires passent le DEJEPS en Ile-de-France et 11 en Rhône-Alpes :

	Entrée en formation	
Demandeurs d'emploi	4	15%
Salariés	12	44 %
Autoentrepreneurs	2	7 %
Autres (services civiques, reconversions...)	9	33 %
Total	27	100%

L'insertion professionnelle des stagiaires accueillis sur ces formations est particulièrement satisfaisante à ce jour :

	Insertion professionnelle <i>(Sont en emploi)</i>	Insertion dans le métier <i>(Rémunération principale, secondaire ou ponctuelle en lien avec le DEJEPS)</i>
6 mois	100%	89,5%
2 ans	98 %	94%

**Chiffres des années 2018 à 2021*

Parmi les contrats liés à l'activité 65,3% se trouvent en CDI et 10,2% en CDD.

La fonction principale des diplômés est : éducateur sportif et/ou ouvrier mais l'on retrouve également une part importante d'entraîneurs sportifs à dominante compétition ou d'animateurs.

Les structures employant les titulaires du DEJEPS sont principalement des clubs associatifs et des salles commerciales :

	Autres	Clubs associatifs	Salle commerciale
Indépendants	20%	60%	20%
Salariés	10,7%	42,9%	39,3
Indépendants et salariés	11,1%	44,4%	44,4%

**Chiffres des années 2018 à 2021*